

17 novembre - Journée Mondiale de la Prématurité

SOS Préma, la Société Française de Néonatalogie et Adrien Taquet inaugurent la Charte du nouveau-né hospitalisé

Le 17 novembre 2021, à l'occasion de la Journée Mondiale de la Prématurité, SOS Préma, la Société Française de Néonatalogie et Adrien Taquet (Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles), dévoilent la Charte du nouveau-né hospitalisé.

- **L'hospitalisation des nouveau-nés, un enjeu de santé publique**

Sur 800 000 naissances par an en France, **on compte 75 000 nouveau-nés hospitalisés dont 60 000 naissances prématurées**. Sur ces 60 000 bébés, 2000 décéderont à la naissance et 2 à 3 000 dans les mois qui suivent. 3 000 seront porteurs de handicap et 12 000 connaîtront des retards de développement.

L'hospitalisation du nouveau-né est un réel défi pour une famille en construction et suscite des émotions intenses. Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé les meilleures chances de bien grandir.

- **Favoriser le « zéro séparation » entre les parents et leur enfant dès la naissance**

La Charte du nouveau-né hospitalisé définit, en 10 points, les besoins essentiels du bébé. Elle s'appuie sur la théorie de l'attachement qui montre que, pour avoir un développement optimal, sur les plans social, affectif et cognitif, un nouveau-né doit établir une relation continue avec ses parents. Pour favoriser ce lien d'attachement, il est essentiel de s'appuyer sur les soins de développement.

Les soins de développement regroupent l'ensemble des techniques environnementales et comportementales dont le but est d'aider le développement harmonieux de l'enfant né avant terme. Avant toute chose, les soins de développement, plus qu'une technique, sont une philosophie de soins. Ils intègrent les parents comme partenaires de soins, favorisant ainsi le « zéro séparation ».

En moyenne, les soins de développement réduisent de 5,3 jours la durée d'hospitalisation des bébésⁱ et contribuent à améliorer le développement de l'enfant et son état de santé.

- **Agir pour l'égalité des chances dès la naissance avec un programme d'accompagnement national des services de néonatalogie.**

Très engagée sur l'égalité des chances dès la naissance, l'association SOS Préma souhaite accompagner les services de néonatalogie dans leur volonté de placer les parents au cœur du dispositif de soins prodigués aux bébés hospitalisés et leur donner les moyens en matériel et en formation.

Avec cette Charte, l'association souhaite lancer un programme d'envergure nationale afin d'accompagner les services de néonatalogie.

- **Contexte et diffusion**

La Charte s'inscrit dans la continuité du parcours des 1000 jours lancé par le Président de la République en 2019.

Elle sera diffusée dans 490 services de néonatalogie en France. La Société Française de Médecine Périnatale (SFMP), le Collège National des Sages Femmes, l'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) Diplômé(e)s et des Étudiants (ANPDE) et l'Association nationale des Auxiliaires de Puériculture (ANAP) ont déjà apporté leur soutien au projet.

ⁱ Ortenstrand A, Westrup B, Broström EB, et al. The Stockholm Neonatal Family Centered Care Study: effects on length of stay and infant morbidity. *Pediatrics*. 2010;125(2):e278-e285. doi:10.1542/peds.2009-151

A propos de SOS Préma :

SOS Préma est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général et association d'usagers par le ministère de la Santé. Née en 2004 à l'initiative de Charlotte Bouvard, elle-même maman d'un garçon né prématurément, SOS Préma a été créée pour donner à tous les enfants prématurés les meilleures chances de bien grandir. L'association est aux côtés des parents pour les écouter, les conseiller et les aider à défendre leurs droits (850 000 familles aidées depuis 2004). En parallèle, elle travaille avec les équipes médicales et porte la voix des parents auprès des pouvoirs publics. Grâce à son expertise de 17 années sur le terrain, SOS Préma est devenue un acteur du paysage social de notre pays et un réseau national de solidarité qui fait avancer la prise en charge de la prématurité et des nouveau-nés les plus vulnérables, en dénonçant les failles et les inégalités territoriales.

<https://www.sosprema.com>

A propos de la SFN :

La Société Française de Néonatalogie (SFN) est une société savante regroupant tous les professionnels travaillant autour du nouveau-né. Elle a pour mission d'accompagner les évolutions des pratiques, de participer à l'organisation des soins en néonatalogie. Espace de dialogue entre les différents acteurs de la néonatalogie et les tutelles, elle élabore des recommandations portant sur les thérapeutiques, les prescriptions et l'organisation des soins. Elle contribue à la formation des professionnels et à l'évaluation des pratiques. Elle partage les réflexions autour de l'éthique en périnatalité. Elle défend et représente, au sein des diverses instances gouvernementales, les professions de la médecine néonatale (pédiatres puéricultrices et auxiliaires), et encourage et soutient la recherche en néonatalogie.

<https://www.societe-francaise-neonatalogie.com>

A propos du programme des 1000 premiers jours :

Les 1 000 premiers jours de l'enfant constituent une période essentielle pour le bon développement et la construction de l'enfant qui conditionne la santé et le bien-être de l'individu tout au long de sa vie. C'est sur ce sujet qu'a travaillé la commission des 1000 premiers jours, composée de 18 experts spécialistes de la petite enfance, présidée par le neuro psychiatre Boris Cyrulnik. Elle a été lancée par le Président de la République en septembre 2019 et a émis de nombreuses recommandations, parmi lesquelles :

- la création d'un parcours des 1 000 jours, qui comprendrait un accompagnement personnalisé commençant dès l'entretien du 4ème mois, se poursuivant en maternité et jusqu'au domicile, et qui se renforcerait en cas de fragilités (handicaps, troubles psychiques ou fragilités sociales),
- la généralisation de l'entretien prénatal précoce, qui ne concerne aujourd'hui que 28% des grossesses,
- l'augmentation des moyens des maternités et des PMI pour mieux accompagner les parents ;
- l'allongement du congé paternité, première étape d'une réforme du congé parental, dans l'intérêt du développement de l'enfant, mais également pour lutter contre la solitude et l'isolement des mamans.

<https://www.1000-premiers-jours.fr>

Contact Presse :

emilie **PRESS**

Emilie Stofft - 06 63 57 04 56 – www.emilie-press.fr